

MAIRIE DE GARGAS

VAUCLUSE 84400



Tél: 04 90 74 12 70

e-mail : info@gargas.fr

www.gargas.fr

ARRETE TEMPORAIRE

Le Maire de GARGAS,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2213.1 à L.2213.6, relatifs aux pouvoirs du maire en matière de police de la circulation,

Vu le Code de la Route, et notamment son article R 225,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, et notamment la huitième partie,
Vu la demande d'arrêté de police de la circulation en date du 24 juin 2026 formulée par l'entreprise EIFFAGE ROUTE, Agence de Cavaillon, BP 40024, route de l'Isle sur la Sorgue 84301 CAVAILLON Cedex, en vue des travaux de réfection de la voirie en bi couche, route des Nourrats (voie communale n° 20) et route de la Taranchole (voie communale n°45) 84400 GARGAS,

Vu la demande de prorogation en date du 30 juin 2026,

Considérant qu'en raison des difficultés rencontrées pour la réalisation de ce chantier, les travaux nécessitent un délai supplémentaire,

ARRETE

ARTICLE UNIQUE : l'arrêté n°107U24062026 du 24 juin 2026 est prorogé jusqu'au 9 juillet 2026, 18 h, dans les mêmes conditions.

Fait à GARGAS le 1^{er} juillet 2026

Le Maire
Jérôme DAUMAS

